

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°86-252 du 28 Juin 1986

chargeant le Camarade Romain VILON_GUEZO,
Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du
Président de la République pour compter du
29 Juin 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L' ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

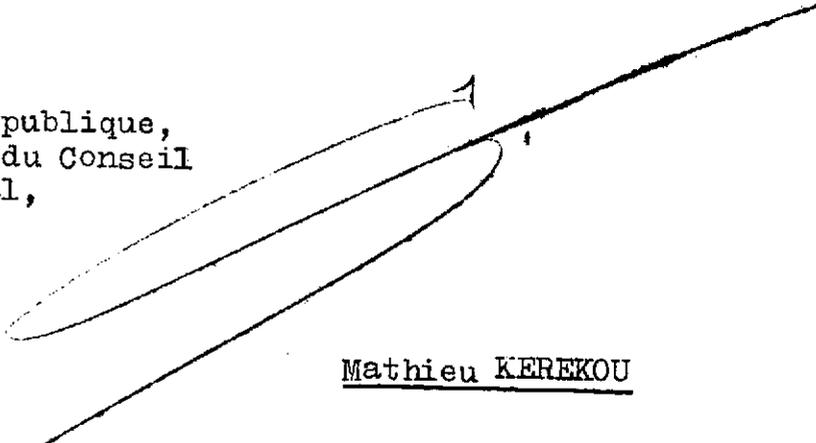
DECRETE :

ARTICLE 1er - En application de l'article 65 de la Loi Fondamentale,
Le Camarade Romain VILON_GUEZO, Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim du Prési-
dent de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif
National, pour compter du 29 Juin 1986, dès le départ du Chef de
l'Etat.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où
besoin sera.

Fait à COTONOU, le 28 Juin 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 - CP/ANR 6 - SA/CC du PRPB 4 - SGCEN 4 SPD 2
CPC-PPC 4 - IGE et ses Sections 4 - Ministères 15 - DC/Mil. 2
DPE-DLC-INSAE 6 - JORPB 1.